

Avocat... ou pasteur. Caïn en procès pour avoir tué son frère

15 juin 2014

Saint-Laurent Eglise

Michel Kocher

Référence(s)

Genèse Chapitre 4 Versets 2 à 8

Prédication

Réquisitoire : la contrariété n'excuse rien

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les jurés,

Je vais vous parler ce matin de Caïn, un homme tristement célèbre pour s'être laissé entraîner par un mécanisme potentiellement ravageur selon son intensité, mais au fond ordinaire quant à sa nature. C'est un mécanisme qui peut s'emparer de chacun de nous, si nous n'y prenons pas garde, et qui peut mener à l'irréparable.

Laissez-moi vous donner un exemple personnel. Il y a quelques mois, je me suis fait amender par un radar, pour un excès de vitesse de 1 km/h ; 51 au lieu de 50 km/h. 2 semaines après, sur le même tronçon, je suis stoppé pour un contrôle par une police cantonale. Étant particulièrement attentif à respecter la vitesse autorisée, je m'arrêtais donc avec plaisir pour montrer aux représentants de l'ordre que j'étais en règle. Ceinture attachée, véhicule en ordre, bref, l'occasion d'un échange courtois entre citoyen et représentant de l'ordre.

À ma totale surprise, le gendarme me reprocha de ne pas avoir observé une règle nouvellement édictée, celle d'allumer ses feux, même en plein jour. Je quittai son observation, promettant à l'avenir de prendre ce nouveau réflexe.

Pensez-vous que ma faute méritait une sanction ? Moi pas en tout cas.

Vu la nouveauté de la loi et surtout le caractère parfaitement sans conséquence de

rouler feux éteints en plein jour. Sauf que le gendarme, sans doute mû par quelque ordre supérieur, me colla une amende sur le champ.

C'est mon problème, pensez-vous peut-être. Je vous le concède... sauf si ma réaction engendre une spirale infernale. Il n'eut pas fallu que je trouvasse sur mon chemin, un fonctionnaire d'État quel qu'il fût. J'aurais dû me maîtriser pour ne pas l'insulter d'emblée, même s'il était parfaitement correct. Imaginez ce qui serait arrivé si je n'avais pas laissé tomber la colère qui était en moi. Une spirale infernale.

Ainsi en va-t-il de Caïn. Comme vous et moi sommes des citoyens ordinaires, avec notre lot de responsabilités et de limites à ne pas franchir... Caïn était un cultivateur, avec son lot de responsabilités et de limites à ne pas franchir. Or, voilà qu'il est contrarié par une décision de l'autorité, qui touche les agriculteurs... dont il est, mais.... pas les éleveurs. Les témoins racontent (je cite la source biblique) : sa colère est telle qu'il en a le visage déformé. Au lieu de laisser cette réaction passionnelle s'apaiser, il va s'en prendre au prochain éleveur qu'il croise et dépasser une limite fondamentale, unique... celle de préserver la vie humaine.

Il n'est pas excessif de parler ici du premier meurtre de l'humanité.

Premier dans quel sens ? Serait-ce le premier meurtre, comme s'il n'y avait eu nul autre meurtre avant et que le livre de la Genèse, principale pièce à conviction, devait être considéré comme un registre exhaustif et chronologique? Il ne s'agit pas d'un commencement, mais d'une origine. Caïn est le premier meurtrier, dans le sens que tout homme qui laisse sa colère le pousser à tuer un innocent franchit en quelque sorte la ligne rouge pour la première fois. Chaque meurtre est comme une fracture originelle dans le tissu de l'humanité.

À ce propos, je ne peux pas passer sous silence une circonstance aggravante, Caïn est le meurtrier de son frère. Ce qu'il y a d'aggravant ici, ce n'est pas que la vie de son frère soit plus importante que celle d'un autre humain. Toute vie humaine doit être protégée en soi. Mais le meurtre fratricide atteint plus qu'une vie, il porte atteinte à un équilibre de nature familial, sociétal. Ce que Caïn met en péril, c'est la paix entre les corporations, entre les composantes de la société. Vous n'êtes pas sans savoir que l'un et l'autre sont des figures emblématiques, nous dirions aujourd'hui des chefs de file.

Attenter à la vie d'Abel parce que sa corporation rencontre plus de succès dans sa

pratique religieuse, c'est mettre en péril le contrat social qui fonde nos sociétés où éleveurs et cultivateurs vivent dans le respect mutuel, mais pas seulement eux. C'est comme si les urbains en voulaient à mort aux citadins, les fonctionnaires aux entrepreneurs, les bleus de travail aux cols blancs. Tous ont le droit de vivre ensemble, de servir Dieu selon leurs convictions et leur forme de culte.

J'en conclus à ce que Caïn soit mit en accusation pour le meurtre d'Abel.
Je réclame une sanction claire et dissuasive.

Parole à la Défense

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Jurés, auditeurs ou spectateurs,

Il faut reconnaître à l'accusation une certaine habileté. L'accusation feint tout d'abord d'avoir pour Caïn une certaine sympathie – ou tout au moins une certaine compréhension pour lui – pour mieux endormir la vigilance du jury et ensuite l'accabler de tous les maux. Ne nous y trompons pas. Car c'est bien cela l'unique dessein de l'accusation, quelles que soient les fleurs qu'elle met à son fusil: tenter de faire accroire que Caïn serait le premier meurtrier de sang froid de l'humanité; en quelque sorte le début de la déchéance humaine, l'alpha et l'oméga du mal. La bête immonde qu'il convient de clouer au pilori.

À y regarder de plus près, c'est une appréciation beaucoup plus fine qui s'impose au bon sens.

Les faits, tout d'abord. Même s'il n'y a pas eu de témoins, autres preuves écrites ou audiovisuelles, les faits sont clairs et il convient d'être particulièrement précis à cet égard. On relève au passage que l'accusation se permet, avec l'interprétation des faits, des libertés qui en disent long sur son honnêteté intellectuelle d'exégète....

Caïn a ouvert son coeur en faisant une offrande à Dieu; il était cultivateur et a donc apporté à Dieu des produits de la terre, dans le plus parfait esprit de sacrifice et de don de soi. C'était sans compter son roué frère Abel qui a tout fait pour le devancer, pour le surclasser, pour mieux plaire à Dieu. Berger, il avait les moyens de faire une plus généreuse offrande. Il a donc joué à la surenchère, briguant la première place et abaissant son frère au rang de second.

Jouer des coudes, marcher sur le corps de son adversaire pour atteindre son but. Qui n'a pas dans sa vie connu telle situation? Qui n'a jamais été un Caïn? C'est tellement banal. On cherche de bonne foi à bien faire, on donne tout ce que l'on peut donner, et cela ne suffit pas. On demeure dans l'ombre, alors que d'autres accèdent à la lumière. Caïn s'est senti humilié; Caïn s'est senti profondément blessé. Était-il même conscient de ce qu'il faisait? Avait-il le dessein prémédité de mettre fin aux jours de son frère? À l'évidence non. Caïn a été frappé par une infinie tristesse; il n'a tout simplement pas réussi à la surmonter seul.

Le déroulement des faits étant désormais établi, revenons-en à l'accusation qui commet trois grossières erreurs. Il vous suffira de retenir ces trois erreurs pour vous faire une opinion.

1) Caïn, un homme parmi d'autres, aux sentiments universels et tout à fait ordinaires. Il est foncièrement humain. Or, l'accusation nie le droit de Caïn de se laisser submerger par ses émotions, conteste tout droit à l'erreur. L'accusation voudrait-elle faire des humains des êtres programmables à l'envi, toujours capables de se maîtriser, de canaliser leurs passions? L'accusation nous propose un monde déshumanisé, un monde binaire composé de machines sans état d'âme et de dessins où jamais un trait ne dépasse. Monsieur le procureur, vous nous proposez un bien triste tableau, désertique; Caïn, lui, a incarné la vie et ses méandres imprévisibles.

2) L'accusation prétend que Caïn aurait, par ses actes, tué le contrat social. C'est une affirmation totalement fallacieuse, dangereuse même. Par ses actes, Caïn a incarné le besoin du contrat social. Caïn est le second, dépassé par un frère; il est celui dont la tristesse a engendré un drame dont lui-même aura été victime. L'histoire tragique de Caïn, c'est celle du destin commun de l'humanité. Pour vivre ensemble, il ne faut pas condamner celui que tout accable; il faut lui permettre de relever la tête, de se rappeler que les derniers seront les premiers...

3) Enfin, last but not least – comme on disait souvent à l'époque de Caïn – l'accusation se complaît dans une posture légaliste totalement bornée et. L'accusation fait primer la loi sur l'équité, la brutalité sur la bienveillance. Comme l'a dit un personnage fort inspiré, quelques siècles plus tard: en étant légaliste, "on filtre la mouche et on avale le chameau". Et on peut aussi emprunter les mots de Blaise Pascal: à défaut de pouvoir renforcer la justice, Monsieur l'accusateur, vous

justifiez la force.

Face à un tel acharnement d'inhumanité et de légalisme, il n'est qu'une seule réponse: la compréhension et la bienveillance pour celui qui n'est au fond qu'un simple être humain, si semblable à nous tous.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du jury. J'en termine et conclus, au vu de ce qui précède, à ce qu'il plaise à la Cour

- débouter l'accusation de toutes ses conclusions aussi farfelues qu'infondées
- libérer Caïn de toute charge
- octroyer à Caïn une indemnité pour tort moral causé par l'accusation mensongère, indemnité qui ne sera en tous les cas pas inférieure au salaire mensuel de l'accusateur

Je vous remercie d'avance de votre humanité.

Réplique : le chemin de la duplicité

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs. Mon confrère défend son client, c'est bien légitime. Ce qui me frappe toutefois, ce n'est pas tant qu'il lui cherche des circonstances atténuantes, mais qu'il en vient à en faire une victime. Que se passerait-il si cette logique engendrait une jurisprudence ? Aucun tribunal ne pourrait plus condamner pour meurtre. Comme ce chef de la police qui a trouvé refuge dans notre pays : il ne pourrait plus être poursuivi pour ses crimes et deviendrait victime d'un système policier corrompu... dont il est à la tête !

Caïn a des défenseurs parmi certains grands auteurs qui veulent aussi faire de lui une victime. Curieux, un monde où il n'y aurait que des victimes, mais au fond aucun responsable ? Charles Baudelaire fait de Caïn le héros du peuple des bannis de la terre - drôle de héros tout de même, qui tire sa notoriété d'une sanction de bannissement pour meurtre; Victor Hugo voit en lui une autre victime : l'archétype de l'homme que l'on veut culpabiliser - comme si la culpabilité était un horizon absent de l'âme humaine, qu'il fallait balayer plutôt que de le travailler.

Les propos de ces poètes et écrivains ne sont guère en lien avec les faits réels reprochés à Caïn, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas porteurs d'une

protestation digne d'intérêt : Baudelaire et Hugo ont les préoccupations du 19^e siècle, marqué par la suffisance d'une église embourgeoisée qui s'est habituée aux inégalités et a fait de la culpabilisation son fonds de commerce, un fonds de commerce qui s'épuise.

Critiquer la suffisance des systèmes religieux d'alors eut été plus judicieux. Mais pour cela, il fallait oser toucher une question, oh combien profonde et délicate, celle de la place de l'homme devant Dieu. Non pas pour interroger Dieu... quoique..., mais prendre à parti les systèmes religieux qui enferment son infinie liberté. C'est un autre procès. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Jurés, faire de Caïn une victime est une démarche qui n'apporte aucune lumière à la situation. Ni à la posture religieuse de Caïn, ni aux rapports complexes avec son frère.

La défense a tenté de vous attendrir en vous faisant croire qu'Abel avait été odieux avec son frère, le devançant de façon provocante. Ce sont de simples affabulations, qui ne reposent sur aucune preuve. Le fait est : le culte de Caïn rendu à Dieu n'a pas reçu un aussi bon accueil que celui de son frère. Est-il pour autant une victime ? N'est-il pas simplement un humain qui cherche à rendre un culte à Dieu ? Or un culte à Dieu n'est pas comparable à un contrat commercial, un donnant donnant, ce que trop souvent les religions proposent et que les poètes et les écrivains dénoncent à juste titre. Il y a là comme une parabole de la liberté divine. Devant Dieu, l'homme n'est pas en position de s'imposer mais de se proposer.

Je me dois de porter à votre connaissance un élément que la défense s'est bien gardée de mentionner : l'attitude de Caïn, quand la disparition du corps d'Abel a été annoncée. Convoqué par les plus hautes instances, il a fait preuve d'une attitude incroyablement désinvolte. Si l'on vous avait annoncé la disparition de votre frère ou de votre soeur, qu'auriez-vous fait ? Manifesté quelque compassion, quelque inquiétude. Qu'a dit Caïn ? je vous le demande en 1000 ? "Suis-je le gardien de mon frère?" Autrement dit : ce qui lui arrive ne me regarde pas. Il y a là une grande duplicité. Elle n'est pas condamnable en soi, mais elle est un révélateur, un indice de la situation de Caïn. Il ne pouvait plus penser à son frère en termes simplement humains, Abel était devenu moins qu'un humain.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs. Nous avons patiemment construit des juridictions nationales et internationales, pour que des actes arbitraires ne puissent plus être à l'abri de la justice. Ne fragilisez pas cet édifice. J'en conclus à ce

qu'il plaise à la cour de juger Caïn pour meurtre et de le condamner à une peine qui assure à la société un maximum de chance qu'il ne recommence pas.

Duplique de la Défense

Permettez-moi de dupliquer en deux points :

- Monsieur le Procureur, vous êtes dépourvu d'équité, de bienveillance. Vous nous proposez la force, vous nous proposez la vengeance. Permettez-moi de reprendre les mots de Blaise Pascal : à défaut de pouvoir renforcer la justice, vous justifiez la force.
- Deuxième et dernier point, peut-être l'élément le plus important : il est facile a posteriori, quelques millénaires plus tard, bien assis dans nos fauteuils à St-Laurent, de porter un jugement sur cet acte, passionné, passionnel, d'un Caïn qui s'est laissé déborder par ses émotions. Nous devons, précisément parce que nous sommes ici bien assis plusieurs millénaires plus tard, nous devons nous imposer une certaine retenue et nous devons garder à l'esprit qu'entre temps il s'est passé un certain nombre de choses dignes de considération. Un homme, quelques millénaires après Caïn, est venu sur terre. Il a apporté équité, pardon, des valeurs dont l'accusation semble bien dépourvue. Ces valeurs, Mesdames et Messieurs, je vous prie de les garder à l'esprit lorsque vous rendrez votre verdict. C'est un fait nouveau qui s'est produit, entre les faits dont Caïn est accablé et le jour du jugement. Un novum, comme disent les juristes, un fait dont le tribunal devra prendre toute la mesure.

Pour ces raisons, je persiste dans mes conclusions et j'en conclus à ce que Caïn soit libéré de toute charge et à ce qu'il soit octroyé à Caïn une indemnité digne des attaques et accusations dont il a fait l'objet. Je vous remercie d'avance de votre humanité encore une fois.

Conclusion du Président

Merci Maître. En général, à la fin d'une prédication, on dit ce qu'il faut faire, penser, croire. Aujourd'hui, à la fin de notre mini-procès, nous vous disons simplement : à vous de réfléchir, vous êtes le jury.